



Le Trait Boulonnais, Un patrimoine à préserver Devenez adhérent du SHB!!

Le cheval Boulonnais fait partie des 9 races de chevaux de Trait Français.

Son berceau de race se trouve dans le Pas de Calais. Il se caractérise principalement par son port de tête distingué en col de cygne et sa robe majoritairement gris claire qui lui vaut son surnom de « Colosse de marbre blanc ».

Avec moins de 180 naissances par an, cet animal emblématique de notre région des Hauts de France est menacé d'extinction.

Adhérez à notre Syndicat c'est :

- ✓ Soutenir la sauvegarde et la valorisation du Boulonnais,
- ✓ Recevoir toutes les informations relatives à la race,
- ✓ Recevoir l'annuaire des étalons Boulonnais et ses informations relatives à l'élevage
- ✓ Bénéficier d'une assistance administrative et de la mise à disposition d'outils pour faciliter la vie de votre élevage,
- ✓ Représenter le Boulonnais lors d'évènements locaux, nationaux et internationaux,
- ✓ Participer aux journées de formations organisées par le SHB,
- ✓ Bénéficier des primes et encouragements mises en place par la Région Hauts de France, le Département du Pas de Calais, la SFET et le SHB
- ✓ Bénéficier de tarifs préférentiels pour les stages et formations organisées par le SHB et chez nos partenaires
- ✓ Obtenir un accès privilégié au site internet et gérer vos annonces
- ✓ Participer à la vie associative



L'adhésion est
de
30€ / an

Bulletin d'adhésion 2022 (valable du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022) Syndicat Hippique Boulonnais

Nom:

Prénom:

Date de Naissance:

Adresse:

.....

.....

Téléphone:

Portable:

Mail:

Je souhaite recevoir le bulletin d'information:

- Par courrier
- Par Mail

Je souhaite apparaître sur le site internet du SHB dans la/les rubrique(s) :

- Etalonnier
- Prestataire de services (Précisez le type de prestations – possibilité d'ajouter un visuel à envoyer par mail au SHB)
- Services (maréchal-ferrant, shiatsu, bourrelier, ostéopathe, ... - possibilité d'ajouter une carte de visite ou un visuel)

Collège : élevage valorisation

Extrait des statuts adoptés lors de l'AG en date du 28/03/2015 : « Article 6 : Répartition - Les membres du Syndicat Hippique Boulonnais sont répartis en 2 collèges : le collège « élevage » composé des naisseurs et des étalonniers, le collège « valorisation » ouvert à tous les membres concernés ou qui veulent s'impliquer dans le développement des différentes filières de valorisation (loisir, cheval territorial, viande, ...).

En prenant mon adhésion, j'autorise le SHB à partager mes coordonnées et mon image (site internet / journaliste / clients / etc)

Coupon réponse et règlement(s) à renvoyer au
Syndicat Hippique Boulonnais – Maison du Cheval Boulonnais – 1212 Avenue Henri Mory – 62830 SAMER - 06 50 16 65 95